

FUNGURUME TENKE DEVELOPPEMENT

FTD, ASBL

RAPPORT D'ENQUETE SUR SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES DELOCALISES DE LA CITE DE TENKE A JOLI SITE

La Cité de Tenke est située à 90 Km de la ville de Kolwezi et à 30 Km de la Cité de Fungurume dans le territoire de Lubudi dans la Province du Katanga, en République Démocratique du Congo. Cette Cité a une superficie de 4.042 Km² et entourée des quatre montagnes (Shimbiri, Goma, Noa et Postolo). Elle compte plus ou moins 60.000 habitants suivant les données extraites du registre de l'état civil (recensement 2012).

Sur le plan économique, Tenke est une cité minière où Tenke Fungurume Mining est la plus grande entreprise exploitant le cuivre et le cobalt. A la suite des recherches menées par cette entreprise, il a été découvert que les quatre montagnes susmentionnées contiennent des gisements de cuivre et cobalt économiquement rentables. Les responsables TFM ont procédé à la délocalisation de tous les habitants des quartiers Nguba, SNCC et du village Mwelampande qui se trouvaient tout autour de ces montagnes pour les installer à un nouveau site appelé « Joli Site ».

Au total, 71 ménages ont été délocalisés et sont organisés autour d'un Comité de représentation composé de 18 personnes en tenant compte de la représentation de la femme, de la jeunesse et de la personne de troisième âge.

Ces lignes relatent la situation socio-économique de ces habitants sur leurs nouveaux milieux de vie. Elle a été rendue possible à travers une enquête réalisée par les membres de Fungurume Tenke Développement (FTD) avec l'appui de SARW.

Après observations et entretiens avec les représentants de communautés délocalisées (hommes, femmes, jeunes et vieux), il a été relevé des points positifs et des points négatifs.

Au titre des points positifs :

La société TFM a déjà réalisé plusieurs œuvres sociales en faveur des communautés délocalisées notamment dans la construction et la réhabilitation des infrastructures. On peut citer la construction de quelques écoles viables, un centre de santé bien équipé en

matériels de santé, quatre bornes de fontaines, de forage des puits d'eau, la réhabilitation des routes de desserte agricole et un foyer social.

Les délocalisés reconnaissent tous avoir bénéficié des maisons construites par TFM et avoir reçu une somme d'argent au titre d'indemnité. Ils ont reçu également des formations en renforcement des capacités en gestion des Petites et moyennes entreprises (PME). TFM a mis à la disposition des délocalisés un bus pour assurer leur transport entre les nouvelles habitations et leurs champs.

Au titre des points négatifs :

Les délocalisés constatent qu'après avoir reçu une formation en gestion des PME, ils n'ont pas été accompagnés par TFM. Au sujet des maisons et de l'environnement de Joli Site, ils ont relevé les faits suivants :

- les maisons suintent à causes des mauvaises qualités des tôles qui sont déjà trouées ;
- les murs internes qui séparent les chambres n'atteignent pas le plafond pour garantir l'intimité ;
- les chambres n'ont de portes ;
- le manque d'électricité par rapport à leurs anciennes maisons pour beaucoup d'entre eux. Ce manque d'électricité paralyse le petit commerce des vivres frais et coupe les délocalisés du reste du monde parce qu'ils ne suivent plus les informations à la Télévision et à la radio ;
- l'absence des poubelles et fausses d'ordures ;
- la profondeur des fausses septiques ou toilettes directes qui est de 3 mètres seulement. Cette profondeur est insuffisante et n'offre aucune garantie de durabilité.

Pour conclure, les représentants des communautés locales demandent à l'entreprise TFM :

- d'appuyer les délocalisés dans le secteur de l'agriculture en leur donnant des intrants agricoles remboursables ;
- d'embaucher les membres des communautés des délocalisés ;
- de corriger les points négatifs ci-dessus énumérés.

Le FTD demande aux autorités locales de prendre des dispositions pour accompagner les membres de ces communautés dans la réparation des préjudices qu'elles continuent de subir.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Coordonnateur du FTD, au numéro :
00243992870575